

Table des matières

1	Budget des CCI : «En réduisant l'aide aux entreprises, on risque de passer à côté d'une pépite»	1
2	Uber va concurrencer Vélib' à Paris en 2019	2
3	Pétrole, commerce, main d'oeuvre : les risques qui planent sur la croissance.....	4
4	L'industrie perdante de la transformation du CICE en baisse de charges.....	5
5	Péages urbains : les villes et les automobilistes sont contre le projet de loi.....	6
6	Le côté sombre de l'incroyable boom de la micromobilité.....	8
7	Les retraités descendent dans la rue et mettent l'exécutif sous pression	10
8	Retraite : ce qui va changer avec le système par points.....	11
9	Jean-Paul Delevoye sur les retraites: «Le système actuel est illisible et inadapté»	12
10	Comment le patronat compte peser dans la négociation assurance-chômage	15
11	Formation : l'Afpa présente un plan social d'ampleur pour éviter la faillite	16
12	Baroin, Morin et Bussereau : front commun pour la défense des élus locaux.....	17
13	Dialogue de sourds sur le budget de l'Italie	21
14	Commerce : regain de tensions entre Bruxelles et Washington.....	22

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 19/10/2018

1 Budget des CCI : «En réduisant l'aide aux entreprises, on risque de passer à côté d'une pépite»



Didier Kling, président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, déplore les baisses des taxes programmées par le gouvernement.

Entre [le Budget pour 2019](#) et la [loi Pacte](#) sur la transformation et la croissance des entreprises, les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) vont devoir se serrer la ceinture. Didier Kling, le président de la CCI de la région Paris Île-de-France, oscille entre colère et résignation.

Les sources de revenus des CCI ont été lourdement revues à la baisse ces dernières années. Quel est le montant de la facture pour vous ?

DIDIER KLING. La taxe dite « pour frais de chambre », qui finance une partie de nos missions, avoisinait 1,4 milliard d'euros en 2013 pour la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France. En 2017, elle avait déjà dégringolé à 200 M€, puis 150 M€ en 2018. Là, avec les baisses programmées par le gouvernement, la taxe devrait nous rapporter entre 75 et 80 M€. Pour moi, c'est un service public qui est atteint.

Concrètement, que finance cette taxe ?

Elle prend en charge principalement notre mission d'appui et d'accompagnement des entreprises. Après, comme nous allons percevoir moins de taxes, ce sera moins de service public. C'est dommage mais c'est une décision du gouvernement.

Comment vont se traduire ces baisses de revenus pour vous ?

Il va y avoir de nouvelles suppressions de postes. Rien qu'à la Chambre de Paris-Île-de-France, nous avons perdu 1 000 postes sur 5 200 en deux ans. Nous allons devoir continuer dans cette voie avec environ 1 000 postes en moins en quatre ans car certaines de nos missions sont tout simplement supprimées par le gouvernement.

Y aura-t-il des conséquences pour les entreprises ?

Je le crois, oui. Les choix d'économies du gouvernement sont court-termistes. En réduisant le service public d'aide aux entreprises, on risque en effet de passer à côté d'une pépite qui, mal accompagnée, ne se développera pas. Toutes ces décisions peuvent impacter le tissu économique.

Quelle est votre stratégie pour poursuivre malgré toutes vos activités ?

On m'interdit de mettre de l'argent public dans les missions qui reposent actuellement sur des ressources privées de la CCI. Je ne vois pas pourquoi je ferai l'inverse. Du coup, j'ai proposé de monter une holding, dont le principe a été approuvé le 5 juillet dernier lors de notre assemblée générale.

A quoi va-t-elle servir ?

Grâce à cette holding, qui pourrait être lancée début 2019, nous amplifierons notre filière « congrès et salons » qui est rentable. Nous sommes en effet propriétaire de dix sites comme la Porte de Versailles, Villepinte, Le Bourget... Ces recettes pourraient financer davantage notre mission d'intérêt général de formation des enseignants de 19 écoles de commerce (Essec, HEC, l'ESCP...), jusqu'ici financée par les frais d'inscription et la taxe sur les frais de chambre.

Aurélie Lebelle et Matthieu Pelloi

LE PARISIEN – 19/10/2018

2 Uber va concurrencer Vélib' à Paris en 2019



Uber a présenté son vélo à assistance électrique à la Villette à Paris, jeudi 18 octobre, lors du salon Autonomy.

Le géant des VTC présente en ce moment à Paris son vélo électrique Jump, qui sera disponible en libre-service début 2019 dans la capitale.

Les grandes manœuvres continuent dans les transports et la mobilité à Paris. Ce jeudi, Uber, géant mondial des VTC, a présenté Jump, son vélo rouge à assistance électrique, [au salon Autonomy, qui se tient jusqu'à samedi](#) sous la grande halle de la Villette.

Ce vélo sera disponible en libre-service à Paris « début 2019 », a-t-on appris auprès de l'entreprise américaine. On ignore encore quand précisément aura lieu ce lancement, ni combien de vélos seront disponibles. « Le déploiement sera progressif, mais l'objectif sera d'être compétitif par rapport aux autres offres », indique-t-on chez Uber.

L'arrivée de ce poids lourd de la mobilité risque de venir concurrencer frontalement les Vélib', qui ont connu [de grandes difficultés dans leur déploiement](#) cette année. En effet, les vélos rouges de Jump sont à assistance électrique. C'était pour l'instant le point fort du Vélib' (30 % du parc, les Vélib' bleus, sont à assistance électrique), par rapport à ses concurrents dans le vélo en libre-service, comme Mobike et Ofo.

25 km/h sans effort

Robustes, les vélos Jump permettent d'atteindre sans effort les 25 km/h. Et ils seront disponibles en « free floating », c'est-à-dire sans borne d'attache. Enfin, ils seront bien sûr proposés sur l'appli d'Uber. L'idée étant de proposer au client une alternative entre l'usage d'un VTC ou d'un vélo pour se déplacer.

Aux Etats-Unis, Uber, qui a racheté Jump en mai dernier, a déployé 4 000 vélos dans 10 villes. Le premier lancement a eu lieu à San Francisco en février. Il est depuis peu disponible à New York. Et Jump arrivera dans quelques semaines dans une première ville en Europe, à Berlin.

Actuellement, les Jump américains sont disponibles au tarif de 2 € la demi-heure, puis à 7 centimes la minute au-delà. Ce prix sera sans doute ajusté pour le lancement parisien, mais on devrait être dans cet ordre de grandeur. Le Vélib' électrique est, lui, gratuit la première demi-heure si vous avez l'abonnement à 99 € par an.

Le vélo Jump pourra être testé par le grand public samedi au salon Autonomy (entrée libre sur inscription). Nous avons pu l'essayer à la Villette. L'assistance électrique semble un peu plus forte que celle du Vélib'. Le panier, lui, est plus petit et moins pratique, et il ne dispose pas de compteur.

La batterie est située à l'arrière, avec un petit écran. Si vous réservez un Jump sur l'appli Uber, un code vous sera envoyé sur votre smartphone, et il vous faudra taper les chiffres sur le petit clavier pour le déverrouiller.

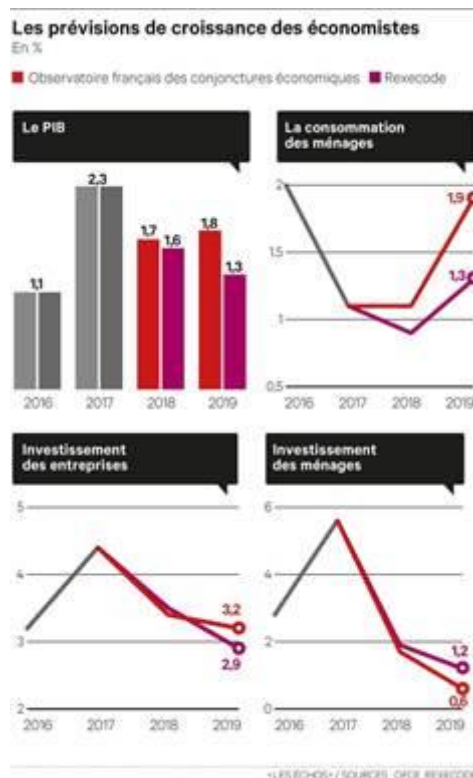
Un cadenas en U est accroché au vélo. Il faut impérativement l'utiliser pour bloquer le vélo à la fin de la course. « On incitera les utilisateurs à les accrocher au mobilier urbain », précise-t-on chez Uber. Un moyen de lutter contre le vol ou la privatisation de ces vélos, qui sont les plaies des autres services de vélos en « free floating ».

Jean-Gabriel Bontinck

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 19/10/2018

3 Pétrole, commerce, main d'oeuvre : les risques qui planent sur la croissance



L'institut Rexecode table sur une croissance de seulement 1,3 % l'an prochain, mettant en avant les difficultés de recrutement. Le Brexit, la guerre commerciale, la politique budgétaire italienne et le prix du pétrole sont autant de risques pour l'année qui vient.

Deux visions se font face actuellement chez les économistes qui travaillent sur la conjoncture en Europe et en France. Les premiers sont prudemment optimistes et attendent une croissance de l'ordre de 1,7 % l'an prochain, [comme le gouvernement](#). Ils jugent que le chômage peut encore baisser et que l'activité économique va continuer à croître puisque le pays doit rattraper le retard accumulé depuis la crise financière de 2008. L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) en fait partie : il table sur une progression de 1,8 % du PIB en 2019.

Les seconds sont plus pessimistes et anticipent une croissance inférieure, expliquant que l'activité économique bute sur les difficultés de recrutement des entreprises, même si elles sont plus faibles qu'en 2007. Les économistes de l'institut Rexecode, proche du patronat, prévoient ainsi une hausse du PIB de seulement 1,3 % l'an prochain, un rythme qui correspond peu ou prou à celui de la croissance potentielle de la France.

Progression du pouvoir d'achat

Dans cette hypothèse, le déficit public remonterait l'an prochain à 3 % de PIB et, précise Emmanuel Jessua, directeur des études de Rexecode, « *l'amélioration des comptes publics sera d'autant plus délicate qu'avec les perspectives de hausse des [taux d'intérêt](#), le refinancement de la dette publique risque de devenir progressivement plus coûteux* ».

La consommation devrait rester relativement dynamique l'an prochain, grâce à une progression du pouvoir d'achat. « *Une petite accélération des salaires, consécutive aux fortes tensions sur les recrutements, pourrait intervenir* », jugent les économistes de Rexecode. Les mesures fiscales du gouvernement devraient aussi être favorables au pouvoir d'achat, même si elles ne profiteront pas à tous les ménages. L'institut des politiques publiques a calculé que [le quart des ménages les plus](#)

modestes ainsi que les 20 % les plus aisés (hormis les 1 % les plus riches) verront leur pouvoir d'achat amputé par la politique budgétaire du gouvernement.

Un taux de chômage qui recule peu

L'investissement des ménages en logement, lui, devrait à peine grimper, les permis de construire étant en repli sur les derniers trimestres. Le pic du marché résidentiel de la construction est probablement passé. Mais les entreprises, confrontées à des capacités de production de plus en plus utilisées, devraient continuer à augmenter leurs investissements, de l'ordre de 3 % l'an prochain.

Cela suffira-t-il à faire reculer le chômage ? Oui, « *mais le chômage baissera lentement* », prévient Mathieu Plane, économiste à l'OFCE. « *L'effet des mesures qui enrichissent la croissance en emploi comme le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ont tendance à s'estomper* », explique-t-il. Le chômage devrait encore toucher 8,7 % de la population active à la fin 2019, contre 8,9 % un an plus tôt.

Prix du pétrole, tensions commerciales...

A l'international, cependant, les risques sont nombreux. D'abord, **le prix du pétrole**. « *Si le prix du baril de pétrole monte à 100 dollars contre 80 actuellement, et reste six mois à ce niveau, alors, selon nos calculs, la croissance mondiale serait amputée de 0,6 point de PIB et l'inflation serait supérieure de 0,4 point* », selon François Cabau, économiste chez Barclays.

Ensuite, **les tensions commerciales à l'initiative de Donald Trump** concernent aujourd'hui la Chine mais pourraient bien demain viser l'Allemagne et son excédent courant record. Et, « *en cas de hausse des tarifs douaniers américains à 25 % sur les automobiles, la croissance allemande serait revue à la baisse de 0,6 point de PIB en année pleine* », avertit l'économiste.

Brexit, dette italienne...

L'Allemagne étant le premier partenaire commercial de la France, un tel événement aura nécessairement des répercussions négatives de ce côté-ci du Rhin. Le resserrement monétaire aux Etats-Unis aura aussi des effets sur ses partenaires commerciaux et la finance mondiale. Sans compter **les risques d'un Brexit « dur »** et ceux d'une crise de la dette italienne qui se propagerait à d'autres pays de la zone euro.

Une redite des années 2010 à 2012 est cependant peu probable. « *L'augmentation des taux italiens ne s'est pas répercutée sur les autres pays* », remarque Christophe Blot, de l'OFCE. Mais tout le monde est prévenu : l'année 2019 ne sera pas un long fleuve tranquille.

Guillaume de Calignon

LES ECHOS – 19/10/2018

4 L'industrie perdante de la transformation du CICE en baisse de charges



Selon Rexecode, l'industrie perdra 1,2 milliard d'euros avec la transformation du crédit d'impôt en allègement de charges. Pour l'OFCE, cette décision aura un impact négatif sur les créations d'emplois en 2019 et 2020.

Quel va être l'impact de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en baisse de charges sociales pérennes l'an prochain ? C'est une question à plus de 20 milliards d'euros qui agite beaucoup les experts. Certains craignent que, comme les entreprises toucheront deux fois cette somme en 2019 puisqu'elles bénéficieront du CICE qui leur est dû au titre de 2018 et profiteront de la baisse de charges dès le 1^{er} janvier prochain, elles ne versent de plantureux dividendes.

L'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) a calculé que cet effet trésorerie devrait rapporter 600 millions d'euros environ aux entreprises l'an prochain. Ceux de Rexecode, un institut proche du patronat, mettent, eux, en avant le fait que le coût du travail va augmenter de 5,2 milliards d'euros en 2019 par rapport à 2017. Explication : en 2017, le CICE s'élevait à 7 % de la masse salariale, pour 24,7 milliards d'euros. Cette année, le taux a baissé à 6 % et l'an prochain, comme les baisses de charges viennent grossir les bénéfices des entreprises - ce qui n'était pas le cas du crédit d'impôt par définition -, ces dernières vont devoir payer plus d'impôt sur les sociétés.

Emmanuel Jessua, directeur des études de Rexecode, estime ce surcoût à 5,2 milliards d'euros et juge qu'il s'agit d'une « réaccélération des coûts salariaux horaires dont la progression dans l'ensemble des secteurs marchands est redevenue supérieure à la moyenne de la zone euro ce qui vient mettre un terme à la lente restauration de la compétitivité-coût qui avait été observée à partir de 2012 ». Pour lui, « cette hausse pérenne des prélèvements pèsera durablement sur la compétitivité ».

Un manque à gagner important pour l'industrie

D'autant que c'est l'industrie qui sera le secteur le plus impacté. A partir du 1^{er} octobre 2019, les allègements de charges (correspondant à la transformation du CICE) passeront de 6 % à 10 % des salaires compris entre 1 et 1,6 SMIC. Au-delà et jusqu'à 2,5 SMIC, la baisse de charges s'élèvera à 6 % des salaires. Comme l'industrie paie plutôt mieux ses salariés que les autres secteurs, elle ne profitera pas de la baisse de charges supplémentaire sur les bas salaires.

L'industrie, qui a touché 5 milliards d'euros de CICE en 2017, ne devrait retirer que 3,8 milliards d'euros après impôt en 2019, de la transformation du dispositif en baisse de charges. Mais le taux d'impôt sur les sociétés (IS) est appelé à baisser progressivement au cours des prochaines années, ce qui réduira le manque à gagner pour l'industrie.

Pas d'effet sur le PIB sur les cinq prochaines années

Pour l'OFCE, la réduction de 7 % à 6 % du taux de CICE cette année a eu un impact négatif de l'ordre de 17.000 créations d'emplois. En 2019 et 2020, l'impact serait aussi négatif. Ce n'est qu'à partir de 2021 avec la baisse du taux d'IS à venir que les allègements de charges créeraient des emplois.

Globalement, « la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales employeurs se traduirait par des effets positifs de 40.000 à 50.000 emplois à l'horizon 2023 ». Mais, précisent les économistes de l'OFCE, « les effets sur le PIB seraient au mieux nul à cet horizon ».

Guillaume de Calignon

ENTREPRISES

LE FIGARO – 19/10/2018

5 Péages urbains : les villes et les automobilistes sont contre le projet de

loi



Le gouvernement souhaite autoriser, dans les grandes villes, un « tarif de congestion » destiné à limiter la circulation.

Les automobilistes pourraient bien, de nouveau, avoir à mettre la main à la poche. Le projet de loi sur les transports prévoit que les élus locaux auront «des possibilités» pour mettre en place des péages urbains, a indiqué jeudi sur BFMTV [le ministre de la Transition écologique, François de Rugy](#). Perçu à l'entrée des grandes villes, un «tarif de congestion», selon le texte officiel, devrait, espère le gouvernement, permettre de «limiter la circulation automobile» et de «lutter contre la pollution et les nuisances environnementales». Une idée qui suscite le scepticisme des grandes villes et la colère des associations d'automobilistes.

Le projet est sur le bureau de [la ministre des Transports, Élisabeth Borne](#), depuis le début de l'année. Il sera présenté début novembre en Conseil des ministres et au Parlement «en janvier ou février prochain sans doute», a précisé François de Rugy. «Dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants, une taxation des déplacements effectués au moyen de véhicules terrestres à moteur, dénommée "tarif de congestion", peut être instituée par l'autorité organisatrice de la mobilité», peut-on lire dans une version de l'avant-projet de loi publiée mercredi par le site d'information Contexte.

L'argent ainsi récolté ira aux collectivités locales, libres de définir le périmètre des zones soumises à péage ainsi que les tarifs. L'avant-projet prévoit toutefois un plafond, fixé pour les véhicules légers à 2,50 euros dans les agglomérations de plus de 100.000 habitants et à 5 euros dans les villes de plus de 500.000 habitants. Avec la possibilité d'instaurer des forfaits et de faire bénéficier de réductions ou d'exempter les personnes vivant ou travaillant à l'intérieur des zones de péage.

Aucune métropole française n'a encore manifesté son intérêt. «On n'est pas demandeur», assure la Mairie de Paris. «Mais si un péage devait voir le jour, cela serait sous certaines conditions» et «pas aux portes» de la capitale. «Il faudrait que l'argent récolté soit affecté à l'amélioration de la qualité ou à [des formes de gratuité partielle des transports en commun](#), détaille Jean-Louis Missika, adjoint chargé de l'urbanisme. Le système, complètement numérisé, sans portiques, pourrait avoir une tarification en fonction de la pollution, de la période de la journée, et des ressources de l'automobiliste.» À la région Île-de-France, on rejette un péage urbain qui «couperait la région en deux en accroissant la fracture sociale et territoriale».

«Une manœuvre grossière»

La mise en place d'un tel dispositif n'est pas non plus à l'ordre du jour pour la métropole Aix-Marseille-Provence. «Il n'y a pas de transports de substitution suffisants pour le moment, affirme Martine Vassal, sa présidente (LR). Les zones d'habitat et d'employabilité sont trop éloignées. L'annonce du gouvernement, qui s'en prend encore au portefeuille des contribuables, relève d'une politique politicienne.»

À Toulon, le maire LR Hubert Falco dit tout de suite non: «La manœuvre est grossière, s'indigne-t-il. Le gouvernement, sous couvert de permettre aux maires de trouver de nouvelles ressources financières, cherche à transférer l'impopularité de ses choix sur les élus locaux!» «Plutôt qu'un péage urbain, nous attendons du gouvernement la suppression du péage autoroutier qui envoie des camions en cœur de ville», a réagi la Métropole de Nice. Dans celle de Lyon, toutefois, on s'interroge: «Péage urbain ou péage de transit? L'idée est de décaler le trafic de transit en dehors de l'agglomération.»

Et «au Havre, ils seront peut-être intéressés!», raille [Pierre Chasseray](#), délégué général de l'association 40 Millions d'automobilistes, en référence à la ville du premier ministre. «C'est quoi, ce délire?, fustige-t-il. J'ai l'impression qu'on ne sait plus où trouver du pognon, et qu'on surfe sur un environnementalisme fondamentaliste pour faire croire qu'on va sauver la planète!» L'association s'apprête à lancer une pétition. À l'Automobile Club, «si on est contre, c'est parce qu'il y a d'autres solutions, pas pénalisantes pour le portefeuille des Français, et plus efficaces contre la pollution, abonde Yves Carra, porte-parole. Favoriser [l'hydrogène](#), le superéthanol, le covoiturage...»

François de Rugy vante, lui, l'exemple de Stockholm. Dans la capitale suédoise, le trafic a été réduit de 22% dès la première année, en 2006. Le nombre de véhicules a été de 30% plus faible en 2016 qu'en 2005, alors même que la population de Stockholm a augmenté de 22% sur la période. Quant aux émissions de polluants, elles auraient baissé de 14%. Londres avait sauté le pas en 2003, mais le périmètre et le tarif ont évolué au fil du temps. À Milan, le nombre de véhicules a baissé de 15% dès la première année (2008), puis de 31% entre 2011 et 2012. Une amélioration très nette de la qualité de l'air a été observée: une baisse de 9% de dioxyde de carbone et d'un tiers des émissions de suie dans la zone concernée. Ce qui a conduit l'Italie à développer des systèmes similaires dans 38 agglomérations, dont Rome.

Péage urbain : à Londres, un effet mitigé sur la pollution et le trafic //

<http://premium.lefigaro.fr/actualite-france/2018/10/18/01016-20181018ARTFIG00294-peage-urbain-a-londres-un-effet-mitige-sur-la-pollution-et-le-traffic.php>

Stéphane Kovacs

LES ECHOS – 19/10/2018

6 Le côté sombre de l'incroyable boom de la micromobilité



+VIDEO. 1,73 million d'engins de déplacement personnel ont été vendus en France en 2017. Le marché des engins électriques, dominé par les trottinettes, a bondi de 131 % sur un an. Cela soulève des questions de sécurité.

Trottinettes, gyropodes, skate-boards... L'utilisation d'engins de déplacement personnel est en plein boom en France. En 2017, il s'en est vendu plus de 1,735 million d'unités, pour un [chiffre d'affaires](#) de 195,4 millions d'euros, selon le Baromètre Fédération des professionnels de la micromobilité-Smart Mobility Lab, rendu public ce jeudi à l'occasion du Salon Autonomy à Paris.

Le montant des ventes atteint 209,9 millions si l'on ajoute les accessoires associés. Un chiffre en hausse de 56,6 % par rapport à 2016. « *Cette étude permet enfin de se rendre compte de l'ampleur du marché !* », résume Grégoire Henin, vice-président de la Fédération des professionnels de la micromobilité, qui regroupe fabricants, revendeurs et assureurs.

L'électrique dope le chiffre d'affaires

Les trottinettes mécaniques arrivent largement en tête des ventes (plus de 1,33 million d'unités, soit près de 77 % du marché), devant les hoverboards (292.000, dédiés aux loisirs davantage qu'aux déplacements urbains) et les trottinettes électriques (près de 102.000). Les utilisateurs (13 % des Français, de façon régulière ou occasionnelle) voient dans ces engins une façon d'éviter d'utiliser les transports en commun et d'être plus libres dans leurs déplacements.

« Si les engins mécaniques connaissent une croissance continue depuis plus de dix ans, le marché des engins électriques, qui émerge réellement depuis deux ans, représente aujourd'hui 61 % du chiffre d'affaires », note l'étude. Malgré des tarifs encore élevés (668 euros en moyenne pour une trottinette électrique), leurs ventes ont bondi de 131 % sur un an. Pour peser, en nombre d'unités vendues, 23 % de parts de marché en 2017, contre 9 % en 2016. La projection est de plus de 30 % pour 2018.

Partager de l'espace public

Cette progression pose de nombreuses questions, en termes de partage de l'espace public ou de sécurité. En 2017, la Sécurité routière avait recensé 178 blessés légers, 99 personnes hospitalisées et 5 tuées parmi les utilisateurs de rollers et trottinettes en France métropolitaine (elle ne dispose pas de données spécifiques sur les engins électriques). [Ces chiffres pourraient exploser](#) avec le développement de ces modes de transport.

D'autant que, pour l'heure, « il n'existe aucune législation concernant les trottinettes électriques [les trottinettes mécaniques sont de leur côté assimilées à des piétons et peuvent circuler sur les trottoirs, NDLR]. Nous faisons pression auprès des pouvoirs publics pour qu'il y ait une réglementation, qui permette un vrai développement du marché », explique Grégoire Henin. Et surtout, d'éviter une prolifération des accidents, qui déboucherait sur une interdiction pure et simple, comme au centre de Barcelone.

Des clarifications sont donc attendues dans le cadre de la future loi d'orientation sur les mobilités, qui sera présentée en Conseil des ministres début novembre.

« Usager vulnérable »

« On n'adaptera le Code de la route pour dire que ces engins électriques, qui peuvent aller très vite, ne doivent pas être sur les trottoirs, doivent être sur la chaussée ou sur les pistes cyclables. Ensuite, les maires pourront adapter en fonction des situations locales », [a récemment indiqué](#) sur Europe 1 la ministre des Transports, Elisabeth Borne. Grégoire Henin y voit tout de même un bémol : « sur une voie à 50 km/heure, un engin de déplacement personnel devient vraiment l'usager vulnérable par rapport à la voiture ».

Le danger est d'autant plus grand que le port du casque n'est pas obligatoire et qu'il n'existe aucune contrainte concernant l'éclairage ou la visibilité de ces engins. En outre, en cas d'accident, les utilisateurs ne sont pas couverts par leur assurance auto ou habitation. Il leur faut contracter une assurance spécifique. Or, selon une récente étude réalisée par l'assureur Eurofil by Aviva, 45 % d'entre eux n'en ont aucune conscience. Un travail de pédagogie reste à faire.

VIDEO. Bird et Lime, les trottinettes à la conquête du bitume // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/0302419844396-le-boom-des-trottinettes-electriques-pose-la-question-de-la-securite-2214691.php>

Elsa Dicharry



LE MONDE – 19/10/2018

7 Les retraités descendent dans la rue et mettent l'exécutif sous pression



Des milliers de retraités ont manifesté jeudi contre la baisse de leur pouvoir d'achat. Au point de créer « des craquements » dans la majorité, selon les syndicats.

Des milliers de retraités ont manifesté jeudi 18 octobre [contre la hausse de la contribution sociale généralisée \(CSG\) et le coup de rabot sur les pensions](#) prévues l'an prochain, espérant accentuer les « *craquements* » apparus au grand jour entre le gouvernement et une partie des députés de la majorité.

« *Une vie à travailler, une vie à cotiser et maintenant rackettés* ». La pancarte aperçue dans le cortège parisien rappelle celles des manifestations de septembre 2017, mars et juin 2018. Comme les trois fois précédentes, les mêmes neuf syndicats et associations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR et UNRPA) ont appelé à une « *mobilisation générale* » pour défendre les « *pensions en danger* ». Dans la capitale, entre la place de l'Opéra et celle de la République, les organisateurs ont compté jeudi après-midi 15 000 participants (3 500 selon la préfecture de police) sous le soleil, dont d'importants bataillons de la CGT.

Retraités déterminés

« *Je me battraï jusqu'à ce que ma retraite retrouve son niveau d'avant la hausse de la CSG !* », lance Michel, 76 ans, ancien salarié de la recherche spatiale, qui dit avoir perdu 80 euros par mois depuis janvier. Claude, 76 ans également, perd, lui, 850 euros par an, soit « *deux semaines de vacances en gîte* » pour cet ancien ouvrier de l'industrie aéronautique. « *On est là pour défendre le peu de droits pour lesquels on s'est battu quand on travaillait* », ajoute Rosine, ancienne animatrice sociale.

D'autres rassemblements étaient prévus dans une cinquantaine de villes en métropole. Des médias locaux ont compté 1 500 personnes à Bordeaux (800 selon la police), 500 à Pau et 400 à Bayonne. Des journalistes de l'Agence France-Presse ont par ailleurs dénombré 700 manifestants à Périgueux et 200 à Marseille, tandis que 300 personnes ont défilé à Nantes, selon la police.

Une mobilisation en deçà de celle du 15 mars, point d'orgue du mouvement, qui avait réuni 200 000 participants, selon le « *groupe des neuf* ». « *Ce n'est pas une déception. Il y a toujours un noyau dur déterminé à ne pas accepter les mesures du gouvernement* », affirme Didier Hotte, de FO, qui constate que ces choix budgétaires provoquent « *des craquements dans la majorité* » parlementaire.

Des députés LRM prêts à assouplir la réforme de la CSG

Une vingtaine de députés La République en marche (LRM) ont en effet déposé un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2019, introduisant « *plus de progressivité dans les taux de CSG* » pour les retraités, adopté contre l'avis du rapporteur général, Olivier Véran.

Cette modification, qui devra être à nouveau votée dans l'hémicycle la semaine prochaine pour être intégrée au PLFSS, est révélatrice d'un désaccord sur la « *correction* » promise par Edouard Philippe. Le premier ministre avait concédé après le 15 mars [un geste fiscal en faveur des retraités aux revenus modestes](#), qui devrait concerner 350 000 foyers, selon le PLFSS. Mais qui ne change rien pour environ 60 % des 16 millions de retraités, qui ne bénéficient d'aucune compensation de la hausse de la CSG, et paient ainsi les baisses de cotisations pour les salariés.

« Ils ne savent plus par où prendre le sujet. Ils sentent bien que l'électorat retraité leur échappe », observe Michel Salingue, de la Fédération générale des retraités (FGR). D'autant plus que les retraités seront encore mis à contribution l'an prochain pour équilibrer les comptes de la « Sécu » : leurs pensions de base ne seront revalorisées que de 0,3 %, quand la hausse des prix devrait atteindre 1,3 %. Ce coup de rabet décidé par l'exécutif vise à économiser 2,8 milliards d'euros et à présenter ainsi un budget en excédent pour la première fois depuis 2001.

Au total, « en trois ans, un mois de pension aura été pris dans la poche des retraités », selon les organisateurs des manifestations de jeudi, qui envisagent déjà de nouvelles dates de mobilisation. « Ce ne sera pas la dernière journée d'action », affirme Maud Giloux, de la CFE-CGC. « On n'a pas le choix, parce que le budget est en train de se négocier en ce moment », ajoute Jean-Pierre Floret, de la CGT.

Une réunion est prévue le 5 novembre pour discuter d'éventuels « prolongements » du mouvement.

LE FIGARO – 19/10/2018

8 Retraite : ce qui va changer avec le système par points



C'est l'un des axes majeurs de la future réforme : la généralisation de la retraite par points. Avec, à la clé, de grosses incertitudes pour les actifs qui seront à cheval sur l'ancien et le nouveau régime.

Annoncée pour 2019, la réforme des régimes de retraite ira bien au-delà des aménagements opérés ces dernières années, car elle vise à remettre à plat tout l'édifice pour passer d'une retraite calculée en fonction des meilleures années de salaire à une retraite par points.

Gros avantage de ce mécanisme: sa lisibilité. En effet, les actifs acquièrent avec leurs cotisations sociales des points de retraite dont la valeur «de service» (lors de l'âge de la retraite) est connue d'avance. Rien de plus simple, donc, que de calculer le montant de la pension future: il suffit de multiplier le nombre de points par leur valeur pour connaître le niveau de ladite pension. C'est ce que les salariés connaissent déjà avec les retraites complémentaires de l'Arrco et de l'Agirc, et que la plupart des non-salariés pratiquent également avec leurs régimes complémentaires.

Le big bang annoncé aura donc principalement des conséquences sur la retraite de base des salariés et de la plupart des non-salariés, mais aussi pour celles de la fonction publique ainsi que sur celles des régimes spéciaux, puisque la réforme a pour ambition de mettre tous les actifs sur un pied d'égalité, avec comme leitmotiv que «1 euro cotisé donnera les mêmes droits à la retraite pour tous».

D'ores et déjà, ce projet, qui n'a fait que l'objet de discussions entre Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire chargé de la réforme des retraites, et les partenaires sociaux, soulève bon nombre d'interrogations. Voici ce qui pourrait changer, et comment.

Pour les retraités, rien de nouveau

Le président de la République l'a indiqué à plusieurs reprises: les personnes qui sont déjà à la retraite ne subiront aucune modification du fait de la réforme. Leurs pensions resteront identiques et aucun droit ne leur sera retiré. «Le seul risque pour les retraités, c'est que leur retraite soit moins revalorisée que

l'inflation, comme c'est le cas actuellement, et que la CSG continue à augmenter, puisque les cotisations des retraités restent inférieures de 0,9 % à celles des actifs», détaille Emmanuel Grimaud, fondateur de Simul-retraite.fr et Maximis Conseil. Bref, s'il n'est pas dit que les retraités sortiront intacts de cette réforme, les conséquences en seront limitées.

À 5 ans de la retraite, on ne change rien

Pour les actifs qui sont proches de la retraite, là encore, rien ne devrait être modifié. Jusqu'ici, les pouvoirs publics indiquent que les personnes qui sont à cinq ans au plus de la retraite continueront à cotiser sur les mêmes bases qu'actuellement. «Si la loi est votée en 2019, les personnes qui prennent leur retraite jusqu'en 2024 la verront toujours calculée selon le système actuel. Cela signifie que la réforme ne devrait pas toucher les personnes nées jusqu'en 1962», poursuit Emmanuel Grimaud. Les droits à la retraite du régime général continueront donc, pour ces personnes, à être établis en fonction du salaire moyen perçu au cours des 25 meilleures années d'activité (le calcul de la retraite de base plafonne cette pension à un demi-plafond de la Sécurité sociale, soit 19 866 € au maximum en 2018) et du nombre de trimestres cotisés par rapport au nombre de trimestres requis.

À plus de 5 ans, cohabitation de deux régimes

Pour les actifs qui sont à plus de cinq ans de la retraite, de loin les plus nombreux, la situation devrait en revanche devenir très compliquée, car leurs droits à la retraite reposeront sur deux mécanismes différents. Pour les cotisations versées à partir de la réforme, les droits seront calculés par points selon la méthode qui sera définie. Mais pour la carrière passée, il faudra transférer les anciens droits dans le nouveau régime. Et c'est un vrai casse-tête en perspective, puisque le régime de base actuel est prévu pour calculer une retraite cotisée sur toute la vie active, alors que les compteurs s'arrêteront en cours de route.

Pour l'instant, ce changement pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Ainsi, qu'en sera-t-il du calcul sur les 25 meilleures années d'activité, alors que les salariés les plus jeunes n'auront que quelques années de cotisations à faire valoir et que, de surcroît, les premières années de revenus sont rarement les mieux payées? Comment sera calculé le nombre de trimestres cotisés pour convertir ces droits en points? Réponses dans les prochains mois...

Les gagnants, les perdants

Le passage à la retraite par points va faire grincer des dents, car elle va faire des perdants. «Aujourd'hui, pour une même somme cotisée, le montant de retraite peut varier dans un rapport de 1 à 3, indique Emmanuel Grimaud. Les cotisants aux régimes les plus généreux verront donc leurs droits à la retraite diminuer.» Ce serait particulièrement le cas pour les adhérents de la Cavom (Caisse des officiers ministériels) et de l'Ircantec, qui figurent parmi les régimes les plus généreux. Pour connaître les gagnants, il faut encore attendre...

Inquiets pour leur pouvoir d'achat, les Français redoutent l'impact de la réforme des retraites //
<http://premium.lefigaro.fr/retraite/2018/10/18/05004-20181018ARTFIG00330-inquiets-pour-leur-pouvoir-d-achat-les-fran-cais-redoutent-l-impact-de-la-reforme-des-retrai-tes.php>

Eric Leroux

LE FIGARO – 19/10/2018

9 Jean-Paul Delevoye sur les retraites: «Le système actuel est illisible et

inadapté»



INTERVIEW - Alors que la concertation sur la réforme des retraites entre dans sa deuxième phase, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la Réforme des retraites, livre au Figaro sa vision des six mois à venir.

LE FIGARO. - Les Français vont voir, à travers une centaine de simulations concrètes que vous allez faire, qui seront les perdants et les gagnants. Craignez-vous une montée des tensions?

Jean-Paul DELEVOYE. - Je ne pense pas. Aujourd'hui, le système avantage ceux qui ont eu une carrière longue et ascendante. Le nouveau système sera plus favorable aux travailleurs qui ont eu des carrières heurtées. Notre méthode, c'est de se donner du temps et de bâtir un dialogue constructif. Je crois à l'intelligence collective. Nous voulons une remise à plat car le système actuel est illisible, complexe et inadapté aux évolutions de carrière. C'est une source de fragmentation de la société. Notre nouveau système universel répond à un projet de société. Il sera adapté au fait que les Français changent de plus en plus de métier, il comprendra une part de solidarité et il sera équitable.

Exit les 25 meilleures années dans le privé ou les 6 derniers mois dans le public. Les retraites seront désormais calculées sur toute la carrière. Mécaniquement elles vont baisser?

Non, pas du tout. Dans le futur système, la formule de calcul sera radicalement différente. Aujourd'hui il y a trois facteurs qui jouent: le taux, le salaire de référence - les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois en fonction de votre statut - et la durée d'assurance. Ne prendre en compte les évolutions que sur un seul facteur, comme si on gardait la même formule, est une erreur de raisonnement. Même si c'est contre-intuitif, il n'est donc pas exact de dire que le passage des 25 années à la carrière complète sera défavorable. En réalité ça peut même être l'inverse. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que toute période travaillée - courte ou longue, continue ou fractionnée, à temps plein ou partiel - augmentera réellement et mécaniquement la future pension.

Pour les fonctionnaires, les retraites intégreront désormais les primes. C'est l'opportunité de rebâtir un contrat social avec les agents de la fonction publique, de mettre fin à cette hypocrisie qui consiste à leur donner un petit coup de pouce quand ils partent en retraite, en contrepartie de rémunérations plus faibles. On en tiendra compte dans la politique salariale de la fonction publique. Alors qu'aujourd'hui des fonctionnaires par exemple qui ont 50 % de primes se retrouvent avec 35 % de leur revenu à la retraite.

Vous n'allez pas pouvoir augmenter tous les fonctionnaires qui n'ont pas de primes...

Ce qui ne peut pas se faire à un instant «t», peut se faire dans la durée grâce à la temporalité que nous a donnée le président de la République. L'important, c'est la prospective. Il faut un laps de temps pour lisser l'intégration des primes et faire en sorte que les personnes aient une retraite qui reflète leur salaire.

Dans le privé, les hauts revenus vont voir leur pension fondre, puisque dans le nouveau système ils ne cotiseront plus que jusqu'à trois fois le plafond de la Sécu au lieu de huit, soit 120 000 euros?

D'abord ils ne sont que 350.000 personnes à gagner plus de 120.000 euros par an, dont 50 % de salariés, les autres étant indépendants... Le débat est de savoir si on leur maintient une retraite complémentaire obligatoire ou si on leur laisse au contraire la liberté, dans un contrat d'entreprise ou de branche, d'opter pour une épargne collective ou une épargne individuelle. Quelle que soit la décision que nous prendrons, chacun devra contribuer à la solidarité. Aujourd'hui, nous payons tous une cotisation de 2,5 % qui ne donnent pas de droits, mais sert à cotiser pour la retraite de ceux qui sont malades ou au chômage. Il faudra voir si nous maintenons une cotisation dite «déplafonnée» pour les hauts revenus, c'est-à-dire au-dessus du plafond.

Public comme privé, tout le monde va désormais cotiser à hauteur de 28 %. Y compris l'État employeur, dont le taux fictif dépasse 70 %?

C'est l'avantage du système universel: on va clarifier les dépenses de l'État. Aujourd'hui, l'État prend sur sa dépense ses cotisations et les dépenses de solidarité. Ce budget qu'il consacre à financer la solidarité, nous voulons le faire apparaître clairement et responsabiliser l'État dans son rôle d'employeur. Une fois les dépenses de solidarité isolées du reste, on verra alors ce que nous acceptons de payer collectivement via l'impôt ou via les cotisations salariales. Plus la maquette budgétaire sera claire, plus le débat sera démocratique.

Les régimes spéciaux de retraite vont-ils disparaître?

La totalité des professions du privé et du public sont concernées. Chacun sera embarqué dans le régime universel, qu'il soit parlementaire ou qu'il relève d'un régime spécial. Plutôt que de parler de «disparition», je préfère parler de convergence. Ensuite, chaque entreprise ou chaque branche est libre de maintenir des avantages comme elle le souhaite, à condition qu'elle l'assume financièrement. Nous, nous allons simplement regarder quelles dérogations légitimes nous pouvons défendre dans des cas bien particuliers, comme pour les militaires ou les policiers.

Qu'on l'appelle âge pivot, âge légal, âge minimum... Les Français ont compris qu'ils allaient travailler plus longtemps?

La promesse du président durant la campagne est que l'âge de départ à la retraite reste fixé à 62 ans. Mais il faut donner de la souplesse aux Français pour choisir la date de leur départ et faire en sorte qu'ils puissent le faire de façon éclairée et informée.

Pour réhabiliter le travail, allez-vous creuser l'écart entre le minimum vieillesse et les petites pensions?

C'est le gros sujet. L'objectif est clairement que le minimum de pension soit supérieur au minimum vieillesse. L'objectif politique est d'inciter au travail. Le régime contributif fait que si on a une belle carrière on a une belle retraite, si on n'a pas une belle carrière on n'a pas une belle retraite. Immédiatement les gens disent que cela favorise les riches. Mais c'est exactement le contraire. Le système que nous voulons mettre en place sera à la fois basé sur le travail et sur des dispositifs de solidarité importants.

Vous allez réformer les pensions de réversion. Allez-vous les mettre sous conditions de ressources?

On ne supprime pas la réversion, je l'ai toujours dit. Pour les retraités actuels, rien ne changera. Mais dans le nouveau système, il faut harmoniser les 13 régimes actuels dont les règles sont hétérogènes. Sur la plateforme citoyenne, nous avons énormément de réactions sur le «pro rata temporis» pour les personnes divorcées: beaucoup ne veulent pas partager leur pension de réversion entre leur ex-épouse et leur nouvelle conjointe. Ils voudraient un divorce pour solde de tout compte. On nous reproche aussi de limiter la réversion aux couples mariés, et de ne pas l'étendre au pacs. Pourquoi pas, mais il faudra mettre une durée minimum. Car le pacs ne dure en moyenne que trois ans.

Comment s'assurer que la mise en place du nouveau système, qui sera très progressive, résiste aux échéances électorales?

Nous allons mettre en place un organe de gouvernance, intégrant des représentants de l'État, des parlementaires et les partenaires sociaux. Je proposerai que dans le nouveau système de retraite universel à points, la valeur du point (qui fixera le montant final de la pension en euros) ne varie pas de façon seulement automatique. Je pense qu'il sera en outre nécessaire de créer un organe de transition, pour piloter le passage d'un système à l'autre et s'assurer de son acceptabilité sociale mais aussi éviter les bugs informatiques. Enfin, il serait bon également que soient instaurés un organe d'évaluation indépendant et un organe de médiation.

Marie-Cécile Renault et Cécile Crouzel

LES ECHOS – 19/10/2018



L'OPINION – 19/10/2018

10 Comment le patronat compte peser dans la négociation assurance-chômage



La CPME, qui entend bien faire entendre sa voix dans les futurs débats rappelle que désormais le patronat est un des principaux contributeurs au système d'assurance-chômage

L'organisation patronale a présenté jeudi, devant l'association des journalistes d'information sociale (l'Ajis), ses propositions pour un paritarisme plus responsable, plus indépendant, et plus transparent. L'occasion d'évoquer la négociation assurance chômage. Une réunion de calage devrait se tenir le 24 octobre prochain.

Celui qui paie décide ! Depuis que le gouvernement a supprimé la cotisation assurance-chômage des salariés du privé, le 1^{er} octobre dernier, l'équilibre et la réciprocité traditionnels sont rompus. En effet, aux côtés de la CSG, il ne reste plus que les cotisations patronales pour financer ce régime... Un élément qui n'a pas échappé à la CPME : lorsque l'on reste le principal financeur du système, on a plus de chances de se faire entendre. Ce que compte faire l'organisation patronale des petites et moyennes entreprises. « Disons que l'on ne sera pas moins fort dans la discussion », a laissé entendre, sourire complice, François Asselineau, le président de la CPME, devant l'Association des journalistes de l'information sociale, jeudi matin. Fort de cet avantage, le dirigeant explique : « nous allons d'ailleurs demander qu'il y ait une proportionnalité entre la part des cotisations patronales et la part du

financement par la CSG ». [A ceux qui s'interrogent encore sur les raisons qui ont poussé le patronat à accepter d'entrer dans une négociation difficile](#), voilà un élément de réponse.

Car, en face, à la table de la négociation sur l'assurance-chômage, quel va être désormais le pouvoir réel des syndicats, eux dont les cotisations des salariés qu'ils représentent n'alimentent plus le régime ? Il risque d'être considérablement amoindri.

Bonus-malus. Et si dans ce nouveau contexte, finalement, c'était surtout l'Etat que le patronat voulait essayer de convaincre ? Tenté de pratiquer la politique de la chaise vide, il a d'ailleurs vite renoncé : la stratégie aurait été risquée alors que le gouvernement menace d'appliquer [un bonus – malus](#) pour limiter l'utilisation des contrats courts. La CPME ne veut pas en entendre parler, au point de l'avoir inscrit en préambule à son entrée dans la négociation. La CPME entend user de toute son influence pour que l'exécutif abandonne cette idée de bonus-malus, pourtant inscrit comme une promesse de campagne d'Emmanuel Macron. Alors que la négociation n'a pas encore commencé, François Asselin reconnaît au passage qu'il ne croit pas beaucoup à un accord avec les syndicats.

A l'origine de plusieurs réunions entre les huit leaders syndicaux et patronaux depuis le début de l'été, le président de la CPME milite pour une remise à plat des rôles de chacun dans l'assurance-chômage. « Aujourd'hui, nous, partenaires sociaux, avons accepté un passager clandestin, l'Etat. Nous ne sommes pas indépendants, puisque l'Etat garantit la dette - 35 milliards d'euros de l'Unédic - et nous oblige à financer Pole emploi, les intermittents etc. », regrette-t-il. Plus largement, François Asselin entend proposer [un paritarisme](#) rénové, plus transparent, plus indépendant, et plus responsable. Selon lui, les critiques et dérives souvent proférées « comme l'opacité, l'inefficacité, la résistance à des réformes audacieuses », proviennent en grande partie de « cette mainmise de l'Etat ». Preuve en est, « les régimes dont les partenaires sociaux ont eu la pleine gestion, comme l'Agirc-Arcco, sont bien gérés ».

Fanny Guinochet

LE FIGARO – 19/10/2018

11 Formation : l'Afpa présente un plan social d'ampleur pour éviter la faillite



Le premier organisme public de formation des chômeurs et des salariés prévoit la suppression nette de 938 postes.

Dernière tentative pour sauver l'Afpa, le premier organisme public de formation des chômeurs et des salariés, au bord de la faillite. Jeudi, la direction a présenté un plan social d'envergure, attendu depuis plusieurs mois: il prévoit la fermeture de plusieurs sites ainsi que la suppression nette de 938 postes sur 6773 d'ici 2020. Ce plan doit maintenant être négocié, pendant quatre mois, avec des organisations syndicales inquiètes. Une réorganisation des activités est également prévue en vue de reconquérir le marché de la formation.

«C'est un plan de transformation pour donner un avenir à l'Afpa car la situation est intenable aujourd'hui, a indiqué la directrice générale de l'organisme, Pascale d'Artois. On parle d'une décision brutale, mais je crois qu'on ne surprend personne.»

Créé en 1949, l'Afpa ([Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes](#)) n'a pas réussi à s'adapter à l'ouverture du marché de la formation à la concurrence et à la décentralisation de la commande publique de formation des chômeurs au niveau des régions dans les années 2000.

«Cela fait presque dix ans que l'Afpa cherche son modèle économique», explique Pascale d'Artois. Renfloué à plusieurs reprises par l'État pour éviter de tomber en cessation de paiement, l'organisme - un établissement public industriel et commercial (Épic) depuis le 1er janvier 2018 - a cumulé 723 millions d'euros de pertes entre 2012 et 2016. Soit l'équivalent de son chiffre d'affaires annuel, évalué à 738 millions en 2017.

Autonomie financière dès 2021

Avec ce plan, la direction espère atteindre un équilibre d'exploitation en deux ans (2019 et 2020), ce qui n'inclut donc pas les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette.

Dans le détail, la direction prévoit donc la suppression de 1.541 postes en CDI incluant 600 départs à la retraite. Parallèlement, 603 nouveaux postes seront créés «pour mieux répondre aux enjeux». Concernant la suppression de 38 sites sur 206, «nous les fermons car il n'y a plus de commandes de formation», a insisté la directrice générale. C'est le cas du centre situé au Puy-en-Velay (Haute-Loire) qui compte actuellement 23 salariés pour 8 stagiaires en formation.

Afin de rendre l'organisme plus compétitif, la direction veut aussi renforcer son action auprès des personnes les plus éloignées de l'emploi en jouant davantage sur l'accompagnement. Par ailleurs, elle entend davantage adapter son offre de formation aux commandes des régions et aux besoins des entreprises.

Manon Malhère

::: POLITIQUE

LE PARISIEN – 19/10/2018

12 Baroin, Morin et Bussereau : front commun pour la défense des élus locaux



François Baroin, Hervé Morin et Dominique Bussereau appellent Emmanuel Macron à davantage de concertation avec les élus locaux.

Reçus cette semaine à l'Élysée et à Matignon, les représentants des élus locaux saluent la reprise du dialogue avec l'exécutif mais attendent d'être entendus.

Ils sont arrivés mercredi, au siège de notre journal, avec un petit côté mousquetaires, déterminés à croiser le fer avec un président qu'ils jugent terriblement « recentralisateur ». François Baroin, maire LR de Troyes (Aube) et président de l'Association des maires de France, Dominique Bussereau (ex-LR), président du conseil départemental de la Charente-Maritime et patron de l'Association des départements

de France et le centriste Hervé Morin, à la tête des Régions de France, tous hommes de droite ou du centre, jurent néanmoins que leur cause n'est pas politique.

Il y a presque trois semaines, ils lançaient, au nom des élus territoriaux, « l'appel de Marseille », la ville de Gaston Defferre, le ministre symbole de la décentralisation sous Mitterrand. Remontés par l'opération « balance ton maire », les trois grands élus locaux espèrent que le remaniement gouvernemental permettra de panser les plaies entre le pouvoir et les territoires, et d'ouvrir l'ère de la « négociation ».

Avec le remaniement et la création d'un grand ministère de la Cohésion des territoires, il y a un affichage en faveur des collectivités locales, non ?

FRANÇOIS BAROIN (F.B.). Ce qui importe, c'est la politique suivie, l'ouverture de véritables négociations et la prise en compte de nos territoires. Qu'on tourne la page. Il y a eu des mots qui ont blessé. Lorsque les maires défendent les emplois aidés, on nous répond clientélisme, lorsqu'il y a des augmentations de taux de taxe d'habitation, on décline un hashtag #balancetonmaire, nous ramenant à un hashtag dénonçant des violences faites aux femmes, c'est insupportable !

HERVÉ MORIN (H.M.). Sur ce sujet, la méthode de voyou qui a consisté à faire de la délation administrative, organisée par le ministre du Budget, est indigne. Quelle insulte pour des hommes et des femmes qui, de façon quasi bénévole, assurent une grande partie de la vie quotidienne de nos compatriotes.

Gérald Darmanin doit s'excuser ?

H.M. C'eût été bien qu'il le fasse.

DOMINIQUE BUSSEREAU (D.B.). Le fossé n'avait jamais été aussi profond. Cela faisait un temps fou que l'on demandait une organisation ministérielle adaptée. On n'avait pas d'interlocuteur. Avoir désormais un ministère de la Cohésion des territoires et des relations locales, ça fait du bien. Et le fait que ce soit Jacqueline Gouraud que l'on connaît bien et Sébastien Lecornu qui a été le plus jeune président de département en 2015, est un signe positif.

Cette semaine, vous êtes reçus à l'Élysée, à Matignon... Les choses bougent ?

F.B. Pour repartir de l'avant, il faut de la négociation. Nous préparons le Congrès des maires dans quelques semaines, nous allons lancer une grande campagne de communication liée à l'impact que tous les discours populistes anti-élus ont structuré dans l'opinion publique. Le maire reste de très loin l' élu préféré des Français, mais il a perdu en crédibilité : cette campagne va expliquer ce à quoi nous servons et ce que nous faisons. Nous aurons une plate-forme de revendications, aux côtés des départements et des régions, pour appeler à une nouvelle décentralisation. Le mouvement est lancé en Europe de façon profonde, c'est la réponse à la globalisation. Ce qui est en cause depuis 15 mois, c'est une recentralisation hallucinante. Inadaptée à un État qui a 100 % de dette. Il y a structurellement, culturellement, presque philosophiquement, un principe de non-acceptation de la décentralisation par la haute administration.

Vous déplorez de ne pas être associés aux décisions. Est-ce le cœur du problème ?

D.B. Oui ! Dans le budget, il y a une augmentation du RSA qui va coûter 100 millions d'euros aux départements, mais nous n'avons même pas reçu un coup de fil !

H.M. Quand le ministre de la Fonction publique dit que nous allons passer toutes les collectivités territoriales à 35 heures, la moindre des choses, c'est de nous passer un coup de fil. Il faudrait que nous bâtissions un nouveau modèle, que l'on soit associé désormais. Angela Merkel reçoit les présidents de länders (NDLR : états régionaux allemands) tous les 3 mois : il serait naturel que régulièrement, au moins une fois par an, il y ait entre le chef de l'État, les communes, les départements et les régions, un moment de travail sur un certain nombre de sujets. Et il serait naturel qu'un membre du gouvernement, lorsqu'il décide de porter une réforme nous en parle.

F.B. Ça n'existe pas un contrat où il y a un seul acteur qui a un revolver dans une main ! Pour nous, c'est une provocation supplémentaire. Je voudrais rétablir un principe : qui paye décide et qui décide paye. C'est ça la décentralisation. L'État décide des choses, il les paye. Nous, si on paye, on doit être des acteurs de la décision.

Votre démarche n'a pas un aspect politique ?

H.M. Il n'y a aucune posture politicienne. Chaque semaine ont lieu des rassemblements d'élus exaspérés, qui ont très largement voté pour Emmanuel Macron et qui se demandent quand on va arrêter de marcher sur la tête et faire le pari de la proximité. Au nom de la démocratie et de l'efficacité. Le régalién économique, c'est l'État, les politiques de proximité, ce sont les territoires. Moi je prends une décision en 24 heures, l'État il lui faut un an.

F.B. Il faut arrêter de considérer que quand on est en désaccord avec le gouvernement, on fait de la politique. C'est une erreur supplémentaire.

D.B. Oui, on fait de la politique, mais pas partisane. Participer à l'organisation de son pays, prendre des décisions au quotidien pour améliorer la vie des citoyens, c'est une politique qui n'a rien à voir avec celle des partis. On est tous les trois violemment modérés, on ne peut pas nous accuser d'être dans une démarche oppositionnelle.

Quelles sont vos inquiétudes à l'heure actuelle ?

D.B. Pour nous, le financement de la solidarité sociale est une urgence. Il y a une trentaine de départements qui n'arrivent pas à régler leurs problèmes financiers à court terme, vu l'augmentation du RSA, vu les difficultés budgétaires, et vu le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) qui affluent depuis le mois d'août en provenance de l'Afrique subsaharienne. Il y en avait 25 000 l'année dernière, il y en aura 40 000 à la fin de l'année dans les différents départements. Les accueillir à un coût. Le président de la République nous a dit qu'il trouverait des solutions dans [le budget pour 2019](#) sur ces sujets clés. Nous attendons des propositions très précises dans le délai de trois semaines qu'a fixé lui-même le chef de l'État.

De combien avez-vous besoin ?

D.B. Concernant le RSA, nous avons besoin d'environ 600 millions d'euros. Pour les mineurs non accompagnés, dans mon département de la Charente-Maritime par exemple, j'avais provisionné 6 millions d'euros pour gérer ce dossier, je sais maintenant qu'il en faudra 8.

On avait promis aux Français une baisse de 30 % de leur taxe d'habitation, est-ce que vous comprenez aujourd'hui le mécontentement de certains, qui l'ont, au contraire, vu augmenter ?

F.B. Alors, ce n'est pas « on » avait promis, c'est le candidat à l'élection présidentielle [qui l'avait promis](#). Mais nous sommes dans une libre administration des collectivités locales et territoriales. Et quand il y a un élu, un maire [qui augmente la taxe d'habitation](#), il le fait soit parce qu'il a des charges supplémentaires, soit parce qu'un projet nouveau a surgi. Et si c'est une question de pouvoir d'achat, est-ce que [la hausse de la CSG](#) décidée par le gouvernement n'est pas une atteinte plus importante au pouvoir d'achat ! ?

Quid de l'effet de la baisse de 5 € des APL, compensé par les offices HLM ?

F.B. Ce qui a été lancé en termes de construction et d'aménagement, cela tiendra encore un an ou deux. Mais juste après, il n'y aura plus rien. Tout est gelé : la politique de la ville, les réhabilitations, la construction publique, la construction promotion privée... Au-delà de 2020, vous n'aurez plus rien.

H.M. Dans ma région (*NDLR : la Normandie*), la réduction de l'APL compensée par les bailleurs sociaux, cela représente une année de fonds propres pour la construction. Cela veut dire très clairement que l'on a des bailleurs sociaux qui sont en train d'effondrer leurs programmes.

Il y a un an, les élus locaux lançaient l'appel de Grigny, depuis il y a eu l'abandon du plan Borloo, quel regard portez-vous sur l'action de l'Etat pour les quartiers ?

F.B. Le [jugement est attristé](#), parce que les élus, et beaucoup de membres des instances dirigeantes de l'AMF, ont été des acteurs de la préparation du rapport Borloo, on l'a soutenu pleinement. Et il a été rejeté. Ça fait aussi partie des mauvaises manières faites aux élus. Avec l'abandon du plan Borloo, les interrogations se sont amplifiées, en raison de la mise en cale sèche des investissements, en l'absence de crédits de l'ANRU et avec des communes qui essaient de faire ce qu'elles peuvent mais on est très très loin du compte et ça se dégrade vraiment, jour après jour.

En juillet dernier, vous avez boycotté la conférence des territoires, mise en place par le gouvernement, participerez-vous à la prochaine ?

D.B. Le président de la République nous a dit qu'il allait en revoir complètement le fonctionnement. On a fait le constat que c'était un machin avec beaucoup trop de monde et [qui s'est avéré complètement inefficace](#). Le gouvernement et le président de la République ont une nouvelle chance, car ils ont renoué le dialogue, j'espère qu'ils la saisiront. Il y a du boulot et il ne faut pas perdre de temps !

F.B. Il faut avoir un cadre de dialogue normal et respectueux. Nous, nous sommes profondément respectueux du président de la République et on attend qu'il le soit en retour et il trouvera alors en nous des partenaires loyaux, il faut qu'il en soit pleinement conscient. Mais on doit être à la table des négociations. On ne peut pas être dans une logique de dialogue de sourds.

Les démissions de maires qui se multiplient vous inquiètent ?

F.B. Oui, c'est un phénomène très inquiétant. Mais il y a un mouvement qui est plus important que traditionnellement et il est plus spectaculaire sur les maires adjoints et encore plus sur les conseillers municipaux. On ne peut pas accepter ce désengagement républicain. C'est le signe que la République est en train de s'abîmer dans tous les sens du terme, elle se fatigue et elle est peut-être en train d'échouer au quotidien dans ses missions.

Préparez-vous une action commune ?

D.B. Oui, nous allons porter les valeurs de la décentralisation dans treize grandes villes de France, des capitales régionales ou des chefs-lieux de département. Ce sera nos Assises de la décentralisation.

F.B. Les départements et les régions sont par ailleurs les invités d'honneur du Congrès des maires.

D.B. Et mes deux collègues interviendront au Congrès des départements à Rennes, ce qui est une première !

Aurélié Lebel, Matthieu Pelloli, Muriel Pleynet et Henri Vernet

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 19/10/2018

13 Dialogue de sourds sur le budget de l'Italie



La Commission pourrait demander à Rome une correction de ses déséquilibres dans les prochaines semaines.

Gros avis de tempête sur l'Italie. Jeudi, les chefs d'État de la zone euro, réunis pour un sommet à Bruxelles, ont donné le ton de la polémique qui va opposer l'Italie au reste de la zone euro dans les semaines qui viennent. Un dialogue de sourds entre Rome, qui défend un projet de budget avec [un déficit public à 2,4 % du PIB](#), et le reste de la zone euro qui exige un effort structurel de 0,6 %.

«Il est très probable que nous devons demander à l'Italie de corriger son projet de budget», tweetait la veille Günther Oettinger, le commissaire européen allemand. «Tous les États sont en faveur du respect des règles», grinçait un diplomate au début de la réunion. «Ce n'est pas le budget qu'attendait la Commission», a reconnu le président du Conseil italien Giuseppe Conte, affirmant n'avoir «pas de marge» pour le modifier. «Plus le temps passe, plus je trouve que notre budget est très beau», a-t-il insisté.

Naturellement, le sujet a surgi au cœur de la réunion, pourtant initialement consacrée à l'approfondissement de la zone euro. Giuseppe Conte «a présenté son budget avec talent et verve», a raconté le président la Commission Jean-Claude Juncker après les débats. Lui-même n'a pas voulu mettre le sujet au centre des débats, mais certains États ont réagi, relate une source européenne. Le premier ministre des Pays-Bas, Mark Rutte, a ainsi passé un quart d'heure en tête à tête avec Giuseppe Conte au début de la réunion, lui répétant l'importance des règles budgétaires.

Tension sur les taux

Mais c'est dans les prochains jours que le drame se déroulera. Dans une lettre adressée à Rome et rendue publique, la Commission dénonce «une non-conformité aux règles budgétaires (...) particulièrement grave» et «sans précédent». Bruxelles exige que le gouvernement italien lui présente ses observations avant «lundi 22 octobre à minuit». Sauf miracle, la Commission devrait ensuite formellement retoquer le budget en novembre.

La suite est plus compliquée à prédire: l'Italie négociera-t-elle quelque chose d'acceptable avec Bruxelles, ou persistera-t-elle dans la confrontation? D'un côté, le gouvernement populiste italien semble heureux de se présenter comme réfractaire aux règles européennes. De l'autre, certaines sources européennes espèrent que le pays déjà grevé de dettes aura rapidement affaire à des investisseurs paniqués. Et devra se plier à la pression des marchés. Ces derniers restent tendus: le taux italien d'emprunt à dix ans flirte avec 3,6 %, son plus haut depuis février 2014. L'écart avec le taux allemand, le «spread» qui sert de baromètre, a atteint 312 points, un niveau inégalé depuis plus de cinq ans.

Déficit structurel: Bruxelles écrit à Le Maire

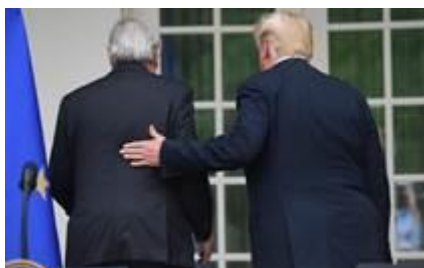
Bruno Le Maire va recevoir une missive désagréable de Bruxelles. Selon une source diplomatique, la Commission européenne enverra, vendredi, une lettre officielle à la France, la Belgique, l'Espagne et l'Italie pour faire part de réserves ou interrogations sur leur [projet de budget](#). Dans le cas français, la Commission devrait pointer le sujet de la réduction du déficit structurel (solde des finances publiques sans tenir compte de l'impact de la conjoncture). Les règles européennes prévoient en effet qu'une fois sortis de la procédure pour déficit excessif, les États membres réalisent un effort d'économies

structurelles de 0,6 point de PIB par an, avec une marge de tolérance de 0,5 point sur deux ans. La France est loin du compte. Elle affiche un effort de 0,1 point de PIB en 2018, et prévoit pour 2019 un geste de 0,3 point, la moitié de l'objectif prescrit.

Jean Comte

LES ECHOS – 19/10/2018

14 Commerce : regain de tensions entre Bruxelles et Washington



Jean-Claude Juncker et Donald Trump lors de leur entrevue en juillet dernier à Washington.

Les discussions sur le commerce entre la Commission et l'administration américaine ne progressent pas. Bruxelles et Washington se renvoient la balle.

Trois mois après la poignée de mains surmédiatisée entre Donald Trump et le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, la romance transatlantique donne des signes d'essoufflement. Mercredi, [une passe d'armes](#) entre la commissaire européenne au commerce Cecilia Malmström et l'un des négociateurs américains, le secrétaire Wilbur Ross, a mis en lumière l'étendue des divergences qui subsistent depuis l'ouverture des négociations cet été.

Les principaux sujets de contentieux de côté

Le [cessez-le-feu conclu en juillet](#) devait en effet aboutir à l'élimination des droits de douane et barrières non tarifaires sur les biens industriels, hors secteur automobile. Mais il a laissé de côté les principaux sujets de contentieux. L'administration Trump a ainsi mollement accepté de ne pas appliquer, pendant les discussions, de nouvelles surtaxes sur les voitures européennes dans le cadre de [l'enquête en cours côté américain sur le secteur automobile](#), qui fait si peur aux constructeurs allemands. Mais elle ne s'y est pas formellement engagée.

De leur côté, les Européens ont dit « [vouloir](#) » acheter plus de gaz naturel américain, et promis d'abaisser les barrières sur le soja américain, sans s'engager à en acheter davantage, [comme l'espéraient les Américains](#). Un sujet très sensible politiquement pour Trump à quelques semaines des élections de mi-mandat, alors que [les fermiers du Midwest sont ciblés](#) par les mesures de rétorsion chinoises. L'accord de juillet devait aussi conduire à la levée des surtaxes américaines sur l'automobile et l'aluminium, et, côté européen, des mesures frappant le whisky américain, les motos et les jeans.

Les sanctions demeurent

Mais trois mois après la rencontre, les sanctions demeurent de part et d'autre, [et les discussions semblent patiner](#). En juillet, un « *groupe de travail* » devait se pencher sur les contours de cet accord, mais l'exercice n'a pas réellement débuté, selon la commissaire Cecilia Malmström. « *Nous avons dit à plusieurs reprises que nous étions prêts à entamer un exercice de cadrage sur un accord limité, centré sur les droits de douane sur les biens industriels, a-t-elle expliqué mercredi, après avoir rencontré Wilbur*

Ross. *Mais pour l'instant, les Etats-Unis n'ont pas manifesté un grand intérêt. La balle est donc dans leur camp* ».

« *Il nous faut des avancées tangibles, la patience de notre président n'est pas sans limite* », a répliqué le secrétaire au commerce américain, pour qui dire que « *les Etats-Unis sont ceux qui freinent... c'est simplement faux* ». Ce dernier a rappelé que l'enquête américaine sur le secteur automobile se poursuivait, et que ses conclusions « *seraient prêtes quand on en aura besoin* ».

Question de tempo

Dans ce contexte d'escalade verbale, les Européens tentaient, jeudi, de minimiser l'importance de cette passe d'armes, tout en campant sur leurs positions. Le sujet agricole ? Il ne figure pas dans la déclaration. Les standards et les normes européennes ? Pas question d'y toucher. L'hypothèse de nouvelles taxes américaines ? Elle n'aurait aucun sens puisque la déclaration de juillet stipule que les deux parties s'abstiendront de prendre des mesures agressives durant la négociation.

Reste à savoir combien de temps celle-ci durera. A Bruxelles, les spécialistes du sujet insistent sur le fait qu'il ne s'agit, à ce stade, que de cadrer les négociations, d'avoir un « *dialogue sur le dialogue* », explique un fonctionnaire européen. Pas sûr que Washington, qui semble bien décidé à faire du commerce une arme électorale, soit exactement sur le même tempo.

Commerce : l'Europe s'ouvre à l'Asie du sud-est //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0302433655460-commerce-leurope-souvre-a-lasie-du-sud-est-2215072.php>

Elsa Conesa et Gabriel Grésillon

Vous souhaitant une bonne journée et un agréable week-end.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

